

L'an mil neuf cent quatre vingt, le  
JEUDI 18 DECEMBRE, à 17 H 30, le Conseil Municipal de  
Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIEME SEANCE dans la  
salle des délibérations, après convocation légale, sous  
la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la  
COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD -  
Maurice CHANE-KUNE - Antoine APAVOU - Frantz FONTAINE -  
Maxime RIVIERE - Jean Marie DUPUIS - Gilbert ROYER -  
André LICHARDY - Mme André PAYET - MM. Jean Claude MONDON -  
Gilbert GERARD - Jean Marc NATIVEL - Jack AFFEJEE -  
Mme Janine POUNY - Mme Eléopold JASMIN - Mme Valère  
ROCHE - MM. Abdoul-Hack AFFEJEE - Fred TANDRYA - Issop  
PATEL - Herfort CADET - Henry ATECTAM - Antoine PICARD -  
Gérard LEFEVRE - Fred K/BIDI - Alexandre DE BALBINE -  
Philippe NATIVEL - Mme Jean Marie KICHENIN -  
M. Yvon HO POON SUNG.

Etaient représentés :

M. Camille BOURHIS	par M. Marcel HOARAU
M. Valère ROBERT	par M. Jean Marie DUPUIS
M. Gérard LAURET	par M. Marc GERARD
M. Aristide PAYET	par M. Herfort CADET
M. Paul MAINGARD	par M. Antoine PICARD
M. Raymond NANDO	par M. Jean Marie DUPUIS

Les autres Conseillers étaient absents et non  
excusés.

NOTA - LE MAIRE  
certifie que le  
compte-rendu de  
cette délibération  
a été affiché à la  
porte de la Mairie  
de Saint-Denis le  
23 DECEMBRE 1980,  
et que le nombre  
de Conseillers  
présents a été  
de 30/40 en  
exercice.

Les membres présents formant la majorité de ceux  
actuellement en exercice, peuvent délibérer en exécution  
de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'orga-  
nisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article  
52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire  
pris dans le sein du Conseil. Monsieur Marc GERARD  
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné  
pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE,

A.D. LEGROS